

## Roanne

# Décès d'un détenu : l'administration pénitentiaire condamnée pour faute

**En juillet 2020, un détenu roannais met le feu au matelas de sa cellule et meurt d'une intoxication au monoxyde de carbone. Plus de 4 ans après les faits, le tribunal administratif de Lyon a condamné l'administration pénitentiaire pour faute.**

En juillet 2020, Alexis Di Grazia, un détenu du centre de détention de Roanne, met le feu au matelas de sa cellule et succombe à une intoxication au monoxyde de carbone. Plus de quatre ans après les faits, le tribunal administratif de Lyon a condamné l'administration pénitentiaire pour faute. Le tribunal administratif de Lyon a rendu cette décision le mardi 7 janvier 2025 comme le révèlent nos confrères du *Pays Roannais*.

**Il avait mis le feu au matelas de sa cellule pour protester contre ses conditions de détention**

Ce soir-là, le jeune homme

originaire de la région de Clermont-Ferrand avait mis le feu au matelas de sa cellule du quartier disciplinaire « pour protester contre ses conditions de détention ».

Il avait été condamné à une peine de 74 jours de quartier disciplinaire alors que la sanction maximale est de 30 jours d'après le Code de procédure pénale.

En outre, le tribunal avait jugé Alexis Di Grazia « irresponsable pénalement des faits qui lui étaient reprochés (outrages et violences à l'encontre du personnel) en raison de sa « pathologie schizophrénique », précisent nos confrères. Dix jours avant son décès, son psychiatre avait demandé « son placement au service médico-psychologique régional ». En vain.

**« Une faute de l'administration pénitentiaire », selon le tribunal administratif**

« Dans ces conditions, le fréquent placement à l'isolement de M. Di Grazia, pour-

tant incompatible avec son état de santé, et l'absence de surveillance renforcée dans un tel contexte, sont constitutifs d'une faute de l'administration pénitentiaire », explique le tribunal administratif dans son jugement.

Le tribunal a condamné l'État à versé 49 812,57 euros, en réparation de leurs préjudices, à divers membres de la famille Di Grazia.

**« Les agents ont risqué leur vie pour tenter de le sauver »**

**Jean-Louis Picornell représentant Ufap Unsa au centre de détention de Roanne**

Une première victoire pour la famille Di Grazia qui expliquait en août 2022 dans nos colonnes « ne vivre que pour savoir pourquoi notre fils est mort en prison ». La suite, c'est une action au pénal en cours afin d'établir les res-



Le drame s'est produit à l'été 2020. Photo Charly Jurine

ponsabilités du personnel qui aurait mis une heure trente, selon la famille, pour intervenir.

« Je comprends la douleur de la famille, mais je rappelle juste que c'est le détenu qui a allumé l'incendie dans sa cellule, personne d'autre. Et les agents qui étaient en service ce soir-là sont intervenus dans les temps et ont risqué leur vie pour tenter de le sau-

ver. C'est comme si on poursuivait des pompiers qui ne sont pas parvenus à sauver la vie de quelqu'un lors d'un incendie. C'est quelque chose d'aberrant », peste Jean-Louis Picornell, représentant du personnel Ufap Unsa au centre de détention de Roanne. Il conteste fermement toute mise en cause des agents pénitentiaires.

● **Max Chapuis**

## Lyon

# Obsèques d'Anne-Marie Comparini : « Une femme d'exception », pour François Bayrou

**Célébrées, ce samedi en la cathédrale Saint-Jean, les obsèques de l'ancienne présidente de la région Rhône-Alpes, qui fut également députée et adjointe au maire de Raymond Barre, était une fidèle de François Bayrou.**

Lors de son hommage à celle avec laquelle il s'était lié lors de la campagne présidentielle de Raymond Barre lorsqu'il était jeune député », le Premier ministre François Bayrou a rappelé, samedi, qu'ils avaient « participé à conduire ensemble les négociations et les confrontations qui ont conduit à son élection à la présidence de la région ».

Il a choisi, comme elle : « À aucun moment, tu n'as montré la moindre hésitation, le moindre atermolement sur

la conduite à tenir et sur les responsabilités que tu devais prendre. Avec fermeté et finesse, tu as su donner un cap à la région... ». Un message qui prend tout son sens à trois jours de son discours de politique générale.

**« Une détermination jamais lassée à aider ton prochain »**

Elle qui était passée par des études de droit et Sciences Po était devenue « lyonnaise de cœur », comme l'a rappelé François Bayrou, en devenant assistante parlementaire du maire de Lyon et ancien Premier ministre, Raymond Barre.

François Bayrou n'a pas manqué de mettre en avant « une présence de caractère et une ténacité » indénia-



Le Premier ministre, a rendu un hommage appuyé à Anne-Marie-Comparini qui fut une de ses plus fidèles alliées politiques. Photo Joël Philippon

bles qui lui ont permis de passer outre « les quolibets, critiques et parfois insultes ».

« Une solidité et une force de l'engagement qui ve-

naient du plus profond de toi, de la force de ta foi », a-t-il souligné. « Chacune des personnes qui a croisé ta route sait quelle flamme t'animait : des valeurs huma-

nistes, avec une détermination jamais lassée à aider ton prochain, et ton amour pour les Lyonnais. »

La cérémonie célébrée par M<sup>gr</sup> Patrick Le Gal s'est déroulée devant une assistance venue peu nombreuse mais dont elle aurait certainement apprécié la diversité politique : Bruno Bernard et Grégory Doucet (Les Écologistes), à François-Noël Buffet (LR) actuel ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Christophe Guilloteau et Pierre Oliver (LR), en passant par Michel Mercier, David Kimelfeld, Thomas Rudigoz, et Georges Képénékian (Ensemble), entre autres.

Un hommage apprécié et appuyé « pour une femme d'exception ».

● **Sandrine Rancy**